



KIT DE FORMATION POUR LES TEMOINS

Promouvoir les valeurs du sport et lutter contre la discrimination et les comportements inappropriés IO4

RÉSUMÉ

Cette boîte à outils fournit aux athlètes, aux entraîneur-es, aux supporters et aux autres parties prenantes de l'environnement sportif des exemples de cas et des lignes directrices sur la manière d'observer et d'intervenir face à des comportements inappropriés et abusifs à l'entraînement et en compétition.

Fair
Coaching
Erasmus+

Mentions légales

Mentions légales

Cette boîte à outils est un résultat du projet FAIR COACHING, financé par le programme Erasmus+ Sport en 2019. Il vise à promouvoir une large sensibilisation des entraîneur-es du sport professionnel-les et de niveau amateur, des fans, des athlètes et des familles sur les comportements discriminatoires qui peuvent être mis en pratique par les coachs et les formateur-es envers les athlètes, en particulier les jeunes sportives, qui sont la cible la plus touchée. Il vise également à diffuser une culture du respect dans la sphère sportive et dans l'ensemble de la société. Pour de plus amples informations sur le projet, ainsi que pour des documents de recherche et de ressources téléchargeables, rendez-vous sur www.faircoaching.eu.

Les partenaires du projet accordent au grand public l'autorisation légale d'utiliser leur rapport.

Tout lecteur ou toute lectrice peut :

- utiliser l'ouvrage
- adapter l'ouvrage si nécessaire
- reproduire et partager le travail original ou adapté avec d'autres.

En vertu de la licence, la source originale doit être indiquée chaque fois que le travail ou un dérivé est utilisé ou partagé. En outre, l'œuvre ne peut être utilisée à des fins commerciales et tout dérivé doit être partagé selon les mêmes conditions de licence. Toutes les photos et illustrations de ce livre sont publiées avec l'autorisation des personnes et organisations respectives.

Le projet est mené en partenariat par les organisations suivantes :



Sommaire

Mention légales	1
1.	3
2.	Introduction 3
3.	9
3.1 Athlètes	7
Exemples de cas tirés de l'environnement de formation et de compétition:	7
3.2 Spectateur·ices, arbitres et officiels et les pratiquant·es	9
Exemples de cas dans l'environnement de la compétition:	9
Exemples de cas dans un environnement d'entraînement:	9
4. Sensibiliser	10
5.	13
6.	14
7.	15
8.	15
9.	16
10.	16

1. Contexte

Ce guide contient des exemples de comportements inappropriés et abusifs dans l'environnement sportif afin d'attirer l'attention des athlètes, des entraîneur·es, du personnel des équipes, de l'entourage et des supporters sur le sujet, de reconnaître, d'intervenir et enfin de signaler de tels cas.

Les comportements inappropriés, les abus, le harcèlement sexuel et la violence dans l'environnement sportif peuvent être observés dans tous les sports et à tous les niveaux. C'est pourquoi il est important de sensibiliser et d'aider toute personne qui en est témoin à les reconnaître et à les signaler afin de créer un environnement sûr pour toutes les personnes impliquées dans le sport.

Souvent, les comportements inappropriés, le harcèlement ainsi que d'autres formes de discrimination dans l'environnement sportif sont dirigés vers les minorités ethniques, les personnes handicapées, la communauté LGBTQIA+ et les femmes. Cela signifie qu'au sein de l'environnement sportif, l'antisémitisme, l'homophobie, l'islamophobie, le racisme, le sexisme et la xénophobie sont malheureusement perpétrés et observés par toutes les personnes présentes.

Les comportements inappropriés et abusifs ainsi que le bizutage, les contacts physiques inappropriés, le harcèlement sexuel, les abus et la violence, ainsi que les commentaires désobligeants et les commentaires à double sens créent tous des environnements dangereux pour les pratiquant·es au sport, quel que soit leur âge ou celui des personnes qui les perpétuent.

Dans ce guide, toute personne de l'environnement sportif est considérée comme partie prenante et les comportements inappropriés, les abus et le harcèlement peuvent être le fait de toute personne impliquée, c'est-à-dire les athlètes, les entraîneur·es, le personnel de l'équipe, les parents, les membres de la famille, les fans, les supporters, les administrateur·ices, les arbitres et officiel·les et les spectateur·ices.

Cela signifie que le témoignage de toute personne au sein de l'environnement sportif ayant assisté à un comportement inapproprié se doit d'intervenir et de signaler de tels événements.

Ce guide aide chacun·e au sein de l'environnement sportif à jouer un rôle actif et efficace dans la lutte et la mise en évidence de la discrimination dans l'entraînement et à faire du sport un environnement meilleur et plus sûr pour toutes et tous.

Ce guide donne également à chacun les moyens de reconnaître rapidement les signes d'abus et de comportements à risque, de les signaler, ainsi que de se sentir protégé et compétent pour prendre ces premières mesures essentielles.

Une sélection d'exemples de cas est présentée au chapitre 3, mais elle est loin d'être exhaustive.

Ne pas intervenir en tant que club ou association sportive en ayant connaissance de tels incidents c'est laisser penser que de tels comportements sont acceptés voire que les victimes sont fautives. Il est donc important de prévenir et sensibiliser toutes les parties prenantes du monde du sport.

2. Introduction

Pour que les témoins puissent reconnaître un comportement inapproprié, abusif et qui relève du harcèlement, il est nécessaire de comprendre de quoi nous parlons.

Les comportements inappropriés, abusifs et de harcèlement comprennent la communication violente, les contacts physiques inappropriés, les abus verbaux et physiques, l'attention importune et non désirée, la négligence, les brimades, le harcèlement fondé sur le genre et le sexisme, le harcèlement sexuel, le racisme, les abus sexuels et les infractions sexuelles. Cette liste n'est pas exhaustive et de nombreuses autres formes d'abus, de comportements inappropriés et de harcèlement peuvent survenir dans l'environnement sportif.

La liste suivante a pour but de permettre aux observateurs de reconnaître plus facilement les comportements inappropriés, abusifs et de harcèlement, afin de prendre les mesures d'intervention appropriées.

Langage inapproprié

Par les supporters

Crier des mots désobligeants et discriminatoires tels que : singe, gorille, mot en N, tapette, tapette, pédé, gouine, gitan, faire des bruits de singe, âne, salope, pute, gay (lorsqu'il est utilisé dans un sens péjoratif), attardé, déporté, "reste à la maison et cuisine", primate, juif/jude, sifflements, pouvoir blanc, fierté blanche, blanc seulement, arien, Ziga-Zaga...

Commentaires principalement dirigés vers les athlètes, entraîneurs, officiels et fans féminins : "Jolis seins", "ton haut devrait être encore plus serré pour qu'on puisse mieux voir tes seins", "j'aime la façon dont tes seins se trémoussent quand tu cours", "pantalons sexy pour une femme sexy", "joli cul", "avec un peu plus de maquillage, ton visage pourrait être plus joli", "pourquoi tu ne restes pas à la maison, tu n'as pas les compétences pour ce sport", "tu gaspilles notre argent", "les femmes ne devraient pas être sur le terrain mais faire la cuisine à la maison",

Par les entraîneurs ou le personnel

Utiliser un langage sexiste en parlant aux athlètes ou en s'y référant. Par exemple : "Ne sois pas une mauviette !"; "Cours comme une fille".

L'utilisation d'un langage raciste qui ne tient pas compte de la diversité en tant que ressource.

Se moquer de leurs athlètes lorsqu'ils ne réussissent pas à faire quelque chose.

Les pratiques discriminatoires comprennent :

Des gestes tels que : gestes de singe/gorille, lancer de bananes, salut nazi/salut du tonnerre, geste de la quenelle,

Faire flotter ou agiter des bannières, des drapeaux et des images de : rapports sexuels (anaux/oraux), drapeaux liés aux skinheads néo-nazis, symboles utilisés par les groupes d'extrême droite, croix gammée, symbole du Ku Klux Klan, poing blanc droit, croix celtique, roue dentée,

drapeau de guerre de l'empire allemand, crâne SS-Totenkopf, Reichsadler (aigle des nazis), drapeau confédéré, soleil noir, insigne SA

Représentation de runes : Sig-rune, Gibor-rune, Tyr-rune, Odal-rune, Man-rune, Yr-rune

Autres symboles d'extrême droite : 14, 88, 28, 18, 100%

Voir les documents par Fare pour plus d'informations sur ces signes et symboles

(https://www.farenet.org/wp-content/uploads/2016/10/Signs-and-Symbols-guide-for-European-football_2016-2.pdf)

Langage et insultes LGBT+phobes : tout discours haineux et insultes concernant l'orientation sexuelle, l'identité de genre.

Voir le Toolkit réalisé par le projet OutSport pour plus d'information et de sensibilisation sur les pratiques homophobes dans le sport : <https://www.out-sport.eu/wp-content/uploads/2019/11/OUTSPORT-TOOLKIT-EDUCATION-THROUGH-SPORT.pdf>

Et bien d'autres symboles, slogans, drapeaux et bannières, gestes et chansons et pratiques qui sont exécutés dans l'environnement sportif.

Comportement inapproprié :

Un comportement inapproprié va à l'encontre des bonnes normes de comportement. Le comportement peut apparaître comme des actes de négligence et peut être intentionnel ou non.

Le comportement inapproprié peut être systématique, continu ou ponctuel et, dans des cas extrêmes, il est même illégal.

Il peut s'agir par exemple

- Chantage sur des caractéristiques personnelles spécifiques, des traits de caractère ou les affaires intimes des personnes.
- Exclusion de la communauté de formation
- Des cris, des aboiements, des jurons, des noms inappropriés, des regards désobligeants, le fait de dire du mal d'une autre personne ou de se moquer d'une autre personne.
- Violence physique ou intimidation
- Abus de pouvoir ou de position de force
- le harcèlement sexuel
- Harcèlement fondé sur le sexe
- Comportement inapproprié dû à la toxicomanie

L'intimidation est :

- Physique - pousser, bousculer, donner des coups de poing, frapper, donner des coups de pied, prendre les affaires d'une personne (cela peut également constituer une agression).
- Verbale - injurier, badiner, menacer, taquiner, intimider, crier des insultes, se moquer.

- Psychologique - se liguer, empêcher une personne d'aller quelque part, prendre les biens d'une personne, envoyer des courriels ou des SMS hostiles ou méchants.
- Sociale - exclusion, aliéner, ignorer, répandre des rumeurs.

Les brimades peuvent être perpétrées par des pairs, mais ne se limitent pas à elles/eux. Il est important que les parents, les tuteurs légaux et les autres adultes, tels que les responsables sportifs, les entraîneurs, les militants sportifs et les supporters, sachent comment écouter les histoires des jeunes enfants en tenant compte de la dynamique de groupe sur le terrain de jeu et dans les vestiaires, afin de pouvoir reconnaître les incidents d'intimidation.

Il est important de reconnaître les cas d'intimidation, à la fois pour pouvoir signaler les mauvais comportements au personnel sportif et pour veiller à ce que les mêmes comportements ne soient pas adoptés par les supporters.

Un délit sexuel est :

- Un acte portant atteinte à l'intégrité corporelle d'une personne ou au développement normal d'un enfant.
- L'abus sexuel d'un enfant
- Le fait de persuader un enfant à des fins sexuelles
- Le fait de toucher les seins, les organes génitaux, le dos ou les cuisses d'un enfant
- Faire des propositions, commentaires et messages à caractère sexuel visant une personne âgée de moins de 16 ans, notamment, mais pas uniquement, le fait de montrer du matériel à caractère sexuel à un enfant
- Avoir des rapports sexuels avec une personne âgée de moins de 16 ans, spécifiquement mais pas seulement.

Il convient de mentionner que, compte tenu du fait que les entraîneur-es agissent dans leur rôle de pouvoir, même les propositions, commentaires et messages à caractère sexuel visant des athlètes âgés de plus de 16 ans doivent être mis en garde et communiqués aux personnes concernées.

Une attention particulière est accordée à la relation entre les entraîneur-es et les athlètes. Les entraîneur-es étant dans une relation dite de pouvoir avec le ou les athlètes avec lesquels ils travaillent, ils pourraient être tentés d'abuser de cette relation de pouvoir pour demander des faveurs sexuelles à leurs athlètes. Les athlètes, quel que soit leur âge, doivent comprendre et être informés que cela est considéré comme une infraction et qu'ils doivent en informer immédiatement la personne compétente de leur club/association ou faire une déclaration anonyme auprès de l'institution compétente.

Le harcèlement sexuel :

Des gestes ou expressions sexuellement suggestifs (par exemple, montrer des gestes décrivant des rapports sexuels ou la masturbation à des enfants n'ayant pas atteint la limite d'âge), des propos sexuels inappropriés tels que des blagues ambiguës, homophobes et fornication (par exemple, demander des informations sur le sexe à un enfant n'ayant pas atteint la limite d'âge), des questions ou remarques sur le corps, les vêtements ou la vie personnelle (par ex, lorsqu'un adulte discute en ligne avec un jeune et que le ton de la conversation prend une tournure sexuelle), les messages, photos ou vidéos à caractère sexuel inappropriés dans les médias sociaux (par exemple, l'envoi de photos de ses propres parties intimes à un jeune n'ayant pas l'âge requis), les demandes ou propositions à caractère sexuel.

Le harcèlement sexuel peut être :

- Un comportement sexuel verbal, non verbal ou physique non désiré.
- des gestes ou des expressions faciales sexuellement suggestifs
- des propos sexuels, des doubles sens, le fait de traiter quelqu'un d'homosexuel ou de pute, des commentaires et des questions sur le corps, les vêtements ou la vie privée d'autrui
- Messages, courriels, appels téléphoniques, images et vidéos à connotation sexuelle, publications sur les médias sociaux.

Viol

Le viol est un type d'agression sexuelle qui comprend la pénétration sexuelle et les rapports sexuels sans consentement.

Lorsque nous parlons d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel, on ne soulignera jamais assez que l'entraîneur·e se trouve dans une situation de pouvoir particulière par rapport au(x) athlète(s) avec lequel (lesquels) il travaille. Cette relation de pouvoir peut amener les athlètes de tout âge à confondre l'attention que leur porte l'entraîneur·e avec du harcèlement et des abus. Une formation à cet égard pour les athlètes, les parents, le personnel sportif et les entraîneurs est essentielle.

Le racisme est :

Les préjugés, la discrimination ou l'antagonisme d'un individu, d'une communauté ou d'une institution à l'égard d'une ou plusieurs personnes en raison de leur appartenance à un groupe racial ou ethnique particulier, généralement minoritaire ou marginalisé.

La croyance selon laquelle les différentes races possèdent des caractéristiques, des capacités ou des qualités distinctes, notamment de manière à les distinguer comme étant inférieures ou supérieures les unes aux autres.

Une attention malvenue ou non désirée :

L'attention est toujours accordée par une personne en position de pouvoir à un athlète ou une autre personne dans l'environnement sportif après que l'athlète ou la personne ait clairement fait savoir qu'elle n'était pas souhaitée et qu'elle était désagréable.

La négligence :

Ne pas accorder suffisamment de soins ou d'attention aux personnes ou aux choses qui sont sous sa responsabilité.

La violence psychologique :

La maltraitance psychologique implique l'utilisation régulière et délibérée d'une série de mots et d'actions non physiques dans le but de manipuler, blesser, affaiblir ou effrayer une personne mentalement et émotionnellement, et/ou de déformer, confondre ou influencer les pensées et les

actions d'une personne dans sa vie de tous les jours, en modifiant sa perception de soi et en nuisant à son bien-être.

La violence psychologique peut être exercée de nombreuses manières différentes. Par exemple, si vous mettez la santé du sportif en danger en le forçant à faire des exercices qui dépassent ses capacités ou sa santé physique à ce moment précis.

Ou l'exclusion de l'athlète du groupe pour des raisons qui ne sont pas purement compétitives, en dévalorisant l'athlète devant tout le monde, en exigeant peut-être une performance qu'il ne peut pas fournir en raison de ses capacités athlétiques.

Ou encore, utiliser le poids et la nourriture comme une menace pour les athlètes, en particulier les filles, en les faisant se sentir mal dans leur corps, avec le risque de créer des troubles de l'alimentation et d'autres conséquences psychologiques graves sur les athlètes, comme l'ont révélé les rapports très récents de certains athlètes de la Fédération italienne de gymnastique (https://www.ansa.it/english/news/2022/11/02/rhythmic-gymnastics-hit-by-emotional-abuse-allegations_40901919-d8ce-4c87-9d13-33c72715c797.html).

- Pour plus d'exemples sur les abus psychologiques, consultez le document de la Women's Sport Foundation Addressing the Issue of Verbal, Physical and Psychological Abuse of Athletes (https://www.womenssportsfoundation.org/wp-content/uploads/2016/08/addressing-the-issue-of-verbal-physical-and-psychological-abuse-of-athletes-the-foundation-position_final.pdf).
- Pour plus d'informations sur une conséquence spécifique de la violence psychologique, à savoir les troubles alimentaires, consultez le document du gouvernement britannique : https://www.uksport.gov.uk/~media/files/resources/eating_disorders_in_sport.pdf

La violence physique est :

La violence physique implique essentiellement qu'une personne utilise la force physique contre une autre personne, ce qui cause ou pourrait causer un préjudice.

La violence physique peut impliquer l'un des actes violents suivants :

- Gratter ou mordre
- Pousser ou bousculer
- Gifler
- Donner des coups de pied
- Étouffer ou étrangler
- Jeter des objets
- Gavage ou privation de nourriture
- Utiliser des armes ou des objets qui peuvent blesser
- Contrainte physique (par exemple en le plaquant contre un mur, un plancher, un lit, etc.)
- Conduite imprudente
- d'autres actes qui blessent ou menacent, comme le fait de faire exécuter à un athlète des techniques qu'il n'est pas encore capable de faire sans risque de blessures physiques graves

Cyber-harcèlement et abus :

Abus sexuel d'un enfant sur l'internet :

- Envoi de photos dénudées d'un enfant
- Sollicitation de suggestions sexuelles
- Exploitation sexuelle et viol par l'intermédiaire d'une webcam
- Envoi de photos dénudées de l'agresseur.
- Peut se produire au sein d'une famille ou avec une autre personne dans une relation de confiance ou d'autorité.

3. Exemples de cas

3.1 Athlètes

Dans ce chapitre, quelques exemples de cas tirés d'environnements d'entraînement et de compétition sont présentés afin d'aider les athlètes à déterminer ce qui est approprié et ce qui est inapproprié dans leur environnement sportif.

Exemples de cas tirés de l'environnement d'entraînement et de compétition :

1.

"Ma coéquipière dit parfois des choses censées être des blagues mais qui sont parfois offensantes. Elle peut dire, par exemple, que j'ai des "seins trop petits" ou commenter d'autres parties de mon corps, ces commentaires n'ont rien à voir avec mon sport".

Les commentaires sur le corps, les blagues désobligeantes ou sexistes peuvent être considérés comme du harcèlement.

Dans le cadre du code de conduite pour les athlètes, les adultes, les entraîneur-es et le personnel impliqués dans le sport, les directives suivantes doivent être données :

Tout adulte doit s'abstenir de toute action ou traitement qui porte atteinte à la dignité de l'athlète. L'adulte doit aborder les commentaires désobligeants, les propos corporels négatifs, les blagues offensantes et les propos sexistes entre coéquipiers et intervenir.

2.

"Notre entraîneur nous inspecte souvent de la tête aux pieds au début de la séance d'entraînement, en disant que nous avons l'air bien, en souriant de manière dégoûtante, surtout quand l'une d'entre nous porte du maquillage et d'autres vêtements que le short et le T-shirt, par exemple un haut moulant."

Les gestes et expressions sexuellement suggestifs peuvent être qualifiés de harcèlement.

Dans le cadre du code de conduite pour les athlètes, les adultes, les entraîneurs et le personnel impliqué dans le sport, les directives suivantes doivent être données :

Un adulte ne crée pas une atmosphère sexuellement chargée.

3.

"Notre entraîneur ne quitte pas le vestiaire même lorsque nous commençons à nous changer."

La description de la situation montre la nécessité d'une discussion conjointe entre les entraîneurs, les athlètes et le club, ainsi que les parents, sur la conduite et le comportement appropriés des entraîneurs, dans les installations utilisées par les athlètes.

Il est recommandé : Un-e adulte se comporte avec tact et respect envers les athlètes et les installations qu'ils fréquentent, comme les vestiaires.

4.

"Il y a un type dans notre club qui se faufile dans notre entraînement lorsque nous faisons de l'exercice, en donnant toujours l'impression que ce n'est pas intentionnel. Dans notre sport, nous avons des contacts physiques très étroits, il peut donc être difficile pour une personne extérieure de déterminer à quel moment un contact physique nécessaire et le fait d'apporter un soutien ou de corriger une technique deviennent des attouchements non désirés. Je sais quand le contact physique fait partie de la technique et quand il s'agit d'un contact non désiré. Quelques coéquipiers sont au courant de ce problème, mais personne ne veut le crier sur les toits. Comment pouvons-nous aborder cette question sans être taxés d'ennuyeux ou de rigides ?"

La description de la situation montre la nécessité de formuler des recommandations pour la prévention du harcèlement dans le domaine de l'exercice et du sport, en déterminant les frontières de la bonne conduite et du harcèlement.

Il est important de fournir des exemples concrets de situations possibles qui illustrent quand un contact physique pertinent et nécessaire se transforme en contact inapproprié.

Il est recommandé : Un adulte ne doit pas toucher un athlète d'une manière qui pourrait être interprétée comme étant de nature sexuelle ou érotique, par exemple en touchant intentionnellement les parties génitales, les fesses ou les seins.

Des informations doivent également être disponibles sur la manière dont une personne impliquée dans la situation peut soulever le problème du harcèlement, soit directement avec l'auteur, soit anonymement par l'intermédiaire d'une personne de contact choisie.

Source:

Comité Olympique Finlandais

<https://www.olympiakomitea.fi/uploads/2019/10/64dcb932-lupa-valittaa-lupa-puuttua.pdf>

Si un ou plusieurs athlètes estiment qu'ils ne sont pas en mesure de parler d'expériences inappropriées à un adulte au sein de leur club ou de leur organisation, la première étape consiste à en parler à un ami et/ou un coéquipier de confiance. Le soutien des pairs dans ce cas est inestimable et ensemble, les athlètes trouveront la force de commencer à parler ouvertement de la situation au sein de leur club ou de déposer une plainte anonyme auprès du club/de l'association ou d'une plateforme de signalement (si elle existe).3.2 Spectators, officials and players

Cas tirés de l'environnement de compétition:

1.

"Un groupe de supporters commence à faire des bruits de singe et à lancer des bananes vers le terrain lorsqu'un joueur noir de l'équipe adverse a le ballon et se dirige vers le but avec celui-ci pour tenter de marquer un but. Ils continuent à crier "singe" et "gorille" chaque fois que le joueur a le ballon".

Cette description de situation décrit une discrimination raciale à l'égard d'un membre d'une minorité ethnique. Elle vise à impliquer que la cible est inférieure. Elle montre en outre la nécessité de

recommandations et de lignes directrices sur la prévention et l'intervention pour de tels comportements dans l'environnement sportif.

2.

"Un groupe de supporters se peint intentionnellement le visage en noir lorsqu'il se rend à un match de basket-ball pour se moquer des joueurs noirs des équipes adverses."

La pratique consistant à se peindre le visage en noir a pour but de caricaturer les personnes noires. Beaucoup considèrent qu'il s'agit d'une pratique inoffensive et qu'elle est amusante, mais elle soutient la diffusion de stéréotypes racistes et généralise les perceptions sur les personnes noires.

Afin de mettre un terme à de telles pratiques, il est important de sensibiliser les gens aux types de pratiques considérées comme inappropriées et abusives et aux types de pratiques qui sont les bienvenues dans l'environnement sportif.

3.

"Des supporters individuels ou un groupe de supporters crient des commentaires désobligeants tels que "pédé", "tapette", "le mot en N", "gouine" et "gitan" pendant un événement sportif à l'encontre des athlètes et des officiels."

Ce sont tous des termes désobligeants à l'égard des personnes noires ou des hommes homosexuels ou lesbiennes, ou des stéréotypes à l'égard des Roms.

Aussi, dans ce cas, il est important de sensibiliser les gens à la signification de ces termes et au fait qu'ils n'ont pas leur place dans l'environnement sportif.

Instructions sur l'intervention et le signalement d'observations sur des comportements inappropriés et abusifs dans l'environnement sportif

Les exemples ci-dessus ne se limitent pas aux fans et aux supporters qui manifestent ce type de comportement désobligeant à l'égard des joueurs, des entraîneurs, du personnel de l'équipe et des officiels, mais un comportement identique ou similaire peut être et a été observé comme ayant été perpétré par des entraîneurs et des joueurs à l'égard des entraîneurs et des joueurs des équipes adverses, ou des officiels.

Exemples de cas dans l'environnement d'entraînement :

Il peut arriver que des parents, des frères et sœurs ou d'autres membres de la famille, des parties prenantes, des responsables de club ou des spectateurs observent des comportements inappropriés lors de séances d'entraînement sportif.

Ils peuvent observer qu'un entraîneur touche des athlètes à des endroits inappropriés tels que la poitrine, les fesses ou la zone entre les jambes, ou qu'une personne s'attarde dans les vestiaires et les douches et essaie d'attraper les athlètes lorsqu'ils se changent et sont exposés.

De plus, il est possible que des spectateurs, des observateurs, des entraîneurs et d'autres personnes participant à la séance d'entraînement entendent des propos et des commentaires inappropriés à l'égard des athlètes. Par exemple, les mots "gay" et "putain" sont utilisés comme des insultes envers une autre personne dans la session d'entraînement. L'observateur doit s'adresser directement à l'auteur de l'insulte et lui dire qu'il n'est pas acceptable d'utiliser ces mots comme une insulte et lui demander s'il comprend pourquoi cela n'est pas permis. L'observateur doit également préciser que l'environnement de formation doit être tel que tout le monde aime s'y trouver. Les commentaires

sur la sexualité peuvent offenser non seulement la personne visée, mais aussi les autres personnes présentes.

Si l'on est témoin de harcèlement sexuel, il est du devoir de l'observateur d'intervenir immédiatement et de dire que le harcèlement n'est pas toléré dans la formation.

4. Sensibilier

Comment accroître la sensibilisation aux comportements inappropriés et abusifs dans le sport ?

La sensibilisation peut se faire de différentes manières, notamment par l'éducation des supporters, des athlètes, des officiels, des entraîneurs et des parties prenantes impliquées dans l'environnement sportif sur ce qui est un comportement accepté et non accepté. Cela peut se faire par le biais de campagnes pendant les matchs et les événements sportifs, d'affiches, de brochures et de cours d'éducation en ligne.

Les clubs peuvent éduquer leurs membres et leur entourage sur les comportements acceptés et sur la manière d'intervenir lorsqu'un comportement inapproprié et abusif est observé.

Les clubs et associations sportives doivent s'assurer que les enfants, les jeunes et toutes les personnes impliquées dans le sport sont conscients de leurs droits et les connaissent, ainsi que les endroits où ils peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide, un soutien et une assistance. Les membres des clubs doivent savoir où ils peuvent s'adresser pour signaler des incidents observés ou s'ils craignent que des événements inappropriés se déroulent ou se sont déroulés.

Voici une liste d'outils, d'ateliers et de formations en ligne ainsi que des informations supplémentaires sur la prévention des comportements inappropriés, du harcèlement et des abus dans le sport et dans d'autres domaines de la vie d'une personne :

Autriche : <https://www.fairplay.or.at/projekte/fairplay-online-learning>

Allemagne : https://www.antidiskriminierungsstelle.de/DE/ueber-diskriminierung/lebensbereiche/bildungsbereiche/schule/hinweise_und_kontaktmoeglichkeiten/Ansprechpartner_innen_neu_2020.html;jsessionid=5FA442AB2B8CA9DA33904CA61D58FA43.intranet232?nn=304718#Anker%204

Finlande : <https://context.training/tms/vaestoliitto/prevention/> Vous n'êtes pas seul - éducation en ligne

France :

Grèce :

Italie :

le matériel a été produit par le projet Change the Game : <https://www.changethegame.it/wp-content/uploads/2020/06/Manuale-Informativo-digitale-Educare-alla-consapevolezza-contro-gli-abusi-sessuali-nello-sport.pdf>

En 2021, l'UNAR - Bureau national contre la discrimination raciale de la Présidence du Conseil des ministres, avec les fédérations sportives nationales et les parties prenantes du sport (ASSIST est également impliqué) a lancé l'Observatoire national contre la discrimination dans le sport, avec une attention particulière aux mineurs. Pour des mises à jour sur son activité et plus d'informations :

<https://www.unar.it/portale/-/l-osservatorio-nazionale-contro-le-discriminazioni-nello-sport-incontra-le-federazioni-sportive>

Le partenaire de notre projet, ASSIST - Associazione Nazionale Athlete - a lancé, en collaboration avec l'ONG Differenza Donna, l'initiative SAVE Sport Abuse and Violence Elimination, qui recueille également des rapports et des cas, fournissant une assistance concrète et gratuite à ceux qui souffrent de harcèlement et d'abus. Pour le contact et plus d'informations :

<https://www.assistitaly.eu/save/>

Pays-Bas :

Serbie :

Suisse : <https://www.gggfon.ch/kurse-referate/>

5. Prévention des comportements inappropriés dans l'environnement sportif

Il est du devoir de toutes les personnes impliquées dans le sport de créer un environnement d'entraînement sûr et sans abus pour tous les athlètes, participants, entraîneurs, officiels, fans, spectateurs, observateurs, membres de la famille et entourage.

Tout commence par un leadership fort qui prend au sérieux tout signe de comportement inapproprié, d'abus, de harcèlement et de violence, qui va au fond des choses et qui prend des mesures pour éviter que cela ne se reproduise.

Des enquêtes anonymes régulières auprès de tous les membres du club sont un bon moyen de savoir si des comportements inappropriés, des abus, du harcèlement ou de la violence se sont produits ou se produisent.

Les entraîneurs et le personnel du club doivent être régulièrement formés sur la manière de créer un environnement d'entraînement sûr.

Les parents doivent être informés des procédures des clubs et des associations en matière de prévention des comportements inappropriés.

Chaque club doit nommer une personne de contact qui peut être jointe en cas d'observation d'un comportement inapproprié ou si quelqu'un a été victime d'un comportement inapproprié. En outre, le club et l'association doivent disposer d'un outil permettant de déposer une plainte anonyme, en raison du caractère sensible de la question, les victimes pouvant, surtout au début, ne pas vouloir être associées au rapport avec leur nom.

Il est également conseillé aux clubs et associations de mettre en place un protocole d'opération en cas de signalement d'un comportement inapproprié, afin que toutes les personnes concernées sachent comment procéder dans un tel cas.

Chaque club devrait disposer d'un règlement du club, qui énonce de manière non ambiguë les codes de conduite et de comportement, les règles de conduite à l'égard des athlètes, des autres membres du personnel du club et des officiels, ainsi que les procédures à suivre en cas de comportements inappropriés.

Il est également conseillé aux clubs de vérifier le casier judiciaire de tous les membres du personnel et des bénévoles et de soumettre le personnel du club à un processus d'entretien rigoureux qui inclut le défenseur nommé dans les documents de candidature.

Les parents, les supporters et le personnel doivent vérifier si les clubs ont un protocole spécifique et une personne responsable qu'ils peuvent contacter en cas de comportement inapproprié au sein de leur club sportif.

Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire d'exiger avec véhémence que tout cela soit pris au sérieux et avec précision et que tous les outils nécessaires au suivi et à l'intervention en cas de comportement inapproprié soient créés et communiqués aux familles, aux fans et au personnel.

6. Comment intervenir en cas de comportement inapproprié, de racisme, d'abus et de harcèlement ?

Il est de la plus haute importance que toute personne qui observe un comportement inapproprié intervienne immédiatement lorsqu'elle constate un quelconque type de harcèlement. De cette façon, le développement sain de l'image de soi de chaque personne est soutenu.

Une intervention est nécessaire lorsqu'on observe un comportement inapproprié, abusif, violent ou harcelant dans l'environnement d'entraînement ou de compétition. Cela inclut les comportements inappropriés des athlètes, des entraîneurs, des officiels, des supporters, des spectateurs et des autres personnes présentes.

Lorsque vous observez de tels comportements, placez-vous entre les deux et dites à l'auteur du comportement inapproprié de cesser. Prenez soin de la victime en l'éloignant de la scène et en lui assurant qu'elle n'a rien fait de mal et que ce n'est pas sa faute si elle a été victime d'un abus.

Il peut être nécessaire de réunir quelques personnes pour l'intervention, surtout s'il y a plus d'un agresseur.

Si une personne au pouvoir abuse de sa position et l'utilise pour obtenir des faveurs sexuelles, en particulier de la part d'un mineur, ce dernier doit être protégé et l'incident doit être signalé.

Il est conseillé de parler calmement au mineur et de lui expliquer les prochaines étapes de la procédure. Assurez-lui qu'il n'a rien fait de mal, mais qu'il est du devoir de l'observateur qui signale l'incident de prendre note de toutes les informations nécessaires concernant l'incident, puis d'informer le club ou l'association de l'affaire pour qu'elle soit traitée.

Le chapitre 7 donne des informations sur le signalement des comportements inappropriés, des abus, du harcèlement et de la violence.

Les attitudes passives, la mise à l'écart, le déni ou le silence donnent à la victime l'impression que le harcèlement sexuel, les abus, les comportements inappropriés, le racisme et la violence sont acceptés.

7. Comment signaler?

Après l'intervention, la prochaine étape importante consiste à rapporter l'incident observé au club et/ou à l'association/fédération afin de prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème et traiter en conséquence et de manière appropriée le ou les auteurs de l'incident.

Le rapport doit décrire l'incident avec autant de détails que possible, en utilisant les mots de la victime et en décrivant l'incident de son point de vue. Si la victime le souhaite, le rapport peut omettre son nom (anonyme) aussi longtemps qu'elle le souhaite, afin de la protéger.

Certains clubs et fédérations/associations ou autres institutions nationales disposent peut-être déjà d'un outil de signalement des comportements inappropriés, des abus, du harcèlement et de la violence.

Vous trouverez des informations sur la manière de créer un outil de signalement pour un club ou une association auprès de l'IO8.

Exemples d'outils de signalement des partenaires du projet "Fair Coaching" :

Finlande :

Outil de signalement des dénonciations, Association de football de Finlande
<https://www.palloliitto.fi/harrastaminen/turvallinen-harrastaminen/whistleblower>

You are not alone/Et ole yksin chat, service de messagerie et numéro de téléphone
<https://www.etoleyksin.fi/haluatko-jutella/>

Outil de signalement ILMO, SUEK (FINCIS Finnish Center for Integrity in Sports)
<https://ilmo.suek.fi/#/>

Italie :

SAVE Sport Abuse and Violence Elimination : <https://www.assistitaly.eu/save/>

8. Signalement et prochaines étapes

Une fois qu'un rapport a été déposé, le club ou l'endroit où l'incident a été signalé devra y donner suite et ouvrir une enquête.

Le club peut communiquer qu'un entraîneur a été retiré du service pour la durée de l'enquête en raison d'une violation des règles du club ou d'un cas de mauvaise conduite. Il incombe au club et/ou aux associations/fédérations de décider des mesures disciplinaires à prendre.

À ce stade, il n'est pas fait mention d'un crime présumé, mais d'une enquête en cours. La police est l'autorité compétente pour enquêter si un acte criminel a été commis.

Pour que l'enquête se déroule sans heurts, il est suggéré que le club et la police communiquent afin d'éviter toute interférence.

9. Ressources supplémentaires

Nous renvoyons au "Guide mondial des pratiques discriminatoires dans le football" de Fare pour une liste encore plus large d'exemples de pratiques inappropriées et abusives spécifiques à chaque pays dans le football. L'utilisation de ces pratiques inappropriées et abusives ne se limite pas au football mais peut être observée dans tous les sports du monde. Les exemples recueillis par Fare sur le football servent donc de référence et d'exemple qui peut être appliqué à d'autres sports.

Le guide du Fare sur le contrôle des signes et symboles discriminatoires dans le football européen énumère les signes et symboles qu'il est interdit d'afficher ouvertement pendant les matchs de football et autres événements sportifs.

Surveillance des signes et symboles discriminatoires dans le football européen (réseau Fare : https://www.farenet.org/wp-content/uploads/2016/10/Signs-and-Symbols-guide-for-European-football_2016-2.pdf)

Guide mondial des pratiques discriminatoires dans le football (réseau fare : https://farenet.org/wp-content/uploads/2018/06/Global-guide-to-discriminatory-practices-in-football_2018_v5.pdf)

10. Bibliographie

Fare network: Global guide to discriminatory practices in football; https://farenet.org/wp-content/uploads/2018/06/Global-guide-to-discriminatory-practices-in-football_2018_v5.pdf

Fare network: Monitoring discriminatory signs and symbols in European football: https://www.farenet.org/wp-content/uploads/2016/10/Signs-and-Symbols-guide-for-European-football_2016-2.pdf

ILMO reporting tool, SUEK (FINCIS Finnish Center for Integrity in Sports) <https://ilmo.suek.fi/#/>

Whistleblower reporting tool, Football Association of Finland
<https://www.palloliitto.fi/harrastaminen/turvallinen-harrastaminen/whistleblower>

You are not alone/Et ole yksin chat, message service and telephone number
<https://www.etoleyksin.fi/haluatko-jutella/>

OUTSPORT project: <https://www.out-sport.eu/wp-content/uploads/2019/11/OUTSPORT-TOOLKIT-EDUCATION-THROUGH-SPORT.pdf>

SAVE Sport Abuse and Violence Elimination: <https://www.assistitaly.eu/save/>

Women's Sport Foundation: https://www.womenssportsfoundation.org/wp-content/uploads/2016/08/addressing-the-issue-of-verbal-physical-and-psychological-abuse-of-athletes-the-foundation-position_final.pdf

Change the Game project: <https://www.changethegame.it/wp-content/uploads/2020/06/Manuale-Informativo-digitale-Educare-alla-consapevolezza-contro-gli-abusi-sessuali-nello-sport.pdf>

UNAR - National Office against Racial Discrimination of the Presidency of the Council of Ministers: <https://www.unar.it/portale/-/l-osservatorio-nazionale-contro-le-discriminazioni-nello-sport-incontra-le-federazioni-sportive>

UK Government:

https://www.uk sport.gov.uk/~ /media/files/resources/eating_disorders_in_sport.pdf